

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-602

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et	
des droits des patients	
75-2021-10-29-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté portant délégation de	
signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l' Assistance	
publique - hôpitaux de Paris (1 page)	Page 3
GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale	
75-2021-10-01-00018 - Décision 2021-007- Finances - de délégation de	
signature (Plateaux techniques) (3 pages)	Page 5
75-2021-10-22-00003 - décision 2021-008- de délégation de signature	
(relations avec les usagers) (3 pages)	Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-10-29-00010

Arrêté modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris



Arrêté modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Le Directeur général

de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 5 juin 2020 fixant la liste des directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, et notamment son article 1er,

ARRETE:

Article 1 : A l'article 1er la phrase suivante est supprimée :

« - des arrêtés portant suspension des ingénieurs hospitaliers et des attachés d'administration hospitalière ainsi que les arrêtés portant application des sanctions disciplinaires aux ingénieurs hospitaliers et des attachés d'administration hospitalière. »

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ilede-France, préfecture de Paris.

ait à Paris, le

2 9 OCT. 2021

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2021-10-01-00018

Décision 2021-007- Finances - de délégation de signature (Plateaux techniques)



Délégation n°2021-007

DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION, DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES

PLATEAUX TECHNIQUES

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accordcadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien VESSERON, Ingénieur biomédical responsable des Plateaux Techniques à la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, contrats (autres que marchés publics), documents et correspondances relevant de l'activité des Plateaux Techniques,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation du service des Plateaux Techniques et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accordcadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- toutes correspondances liées à l'activité de radioprotection ainsi que les attestations, imprimés, certificats, conventions, plans et déclarations,
- toutes correspondances en qualité de référent en matériovigilance.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES et de Monsieur Sébastien VESSERON, délégation est donnée à Madame Sabine GEORGE, Technicienne supérieure hospitalière aux Plateaux Techniques et à Monsieur Julien GINSBOURG, Technicien supérieur hospitalier, Responsable de l'atelier biomédical, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- les bordereaux d'envoi des pièces liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- en suppléance, toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, limité à 4 000 euro HT pour les bons de commandes et attestations de service fait liés aux comptes d'investissement.

Article 4

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1er octobre 2021

Guillaume COUILLARD Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2021-10-22-00003

décision 2021-008- de délégation de signature (relations avec les usagers)



Délégation n°2021-008

DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT

RELATIONS AVEC LES USAGERS

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe en charge de la Direction Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- tous les actes décrits à l'article 2.

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- correspondances et réponses en lien avec les patients,
- correspondances liées aux demandes d'accès aux informations de santé,
- documents en lien avec les réunions de la Commissions des Usagers,
- documents en lien avec la gestion du service,
- documents en lien avec les aumôneries.

Article 3

Délégation est donnée à **Madame Séverine FANTINI**, **Chargée des relations avec les usagers**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

Article 4

Les délégations mentionnées ci-après portent sur l'article 2 de la présente délégation de signature.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH et de Madame Séverine FANTINI, délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT**, **Attachée d'administration hospitalière**, **Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques**, **des Usagers et du Mécénat**, **Responsable des affaires juridiques**.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI et de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à Madame Lakri OUADAH, Assistante Médico-Administrative, Adjointe à la chargée des Relations avec les Usagers.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI, de Madame Albane BERNAT et de Madame Lakri OUADAH, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI**, **Attachée d'administration hospitalière**, **Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Lakri OUADAH, délégation est donnée à **Madame Raphaëlle JESSE**, **Adjointe administrative**, assistante du service des relations avec les usagers.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Guillaume COUILLARD Directeur